



Verbatim Concertation Projet LiCHEN

du 14 avril au 22 juin 2025

Réunion de synthèse

ETAGNAC

Mardi 17 juin 2025 de 18h30 à 20h30

Salle des fêtes Charles Ducoudert

Création d'une unité de capture de CO₂ et de
production de carburant d'aviation durable
à Etagnac et Saillat-sur-Vienne

Participant.es : 180
Nombre de questions : 11

Modérateur
Sébastien ALBERT

GARANTS CNDP :

Marianne AZARIO
Roland VERGER

VERSO ENERGY :

Noëlle DE JUVIGNY
Jean-Baptiste MARTIN
Victor LÉVY-FRÉBAULT
Antoine HUARD

RTE

Olivier PAUZET
Nathalie CANEVET

Intervenants externes aux maîtres d'ouvrage :

Henri de Richemont - Maire d'Etagnac

Sébastien Albert – Modérateur

Mesdames et Messieurs, si vous le voulez bien, nous allons démarrer cette soirée.

Bonsoir à toutes et à tous. Nous vous souhaitons la bienvenue dans cette très jolie salle d'Étagnac. Vous êtes très nombreux à nous avoir rejoints pour cette réunion de synthèse autour du projet Lichen, présenté par Verso Énergie et RTE. Nous sommes ici dans le cadre de la concertation préalable au public, qui se déroule du 14 avril au 22 juin. Je me présente : je suis Sébastien Albert, modérateur de cette soirée.

Pour celles et ceux qui nous suivent depuis quelques rencontres maintenant, vous savez que mon rôle est d'être, en quelque sorte, le gardien du temps. Nous partons pour environ deux heures de réunion. L'objectif est de terminer autour de 20h30. Le programme de ce soir est certes dense, mais il peut nous emmener jusqu'à cette heure-là sans difficulté. Dans un instant, nous allons céder la parole à Madame et Monsieur les garants de la CNDP, qui vont nous parler de cette concertation menée sous l'égide de la Commission nationale du débat public. Nous ferons également un bref rappel du projet avec Madame de Juvigny, puis nous reviendrons sur le déroulé de la concertation avec Monsieur Ludovic Lagay. Ensuite, un retour sera fait sur les principaux échanges qui ont eu lieu lors de nos différents rendez-vous au cours de cette concertation.

Il y aura bien entendu, comme toujours, des temps d'échange sur les différentes thématiques qui seront abordées. Je reviendrai un peu plus tard sur les règles à suivre pour ces prises de parole.

Pour information, je vous rappelle que cette soirée est entièrement enregistrée. Vous pourrez retrouver l'intégralité des propos échangés sur le site internet dédié à la concertation. Nous reviendrons également sur les premiers engagements des maîtres d'ouvrage et sur les différentes actions à suivre dans le cadre du projet Lichen.

Pour ce qui est des intervenants de ce soir : du côté de la CNDP, nous avons Madame Azario et Monsieur Verger – merci à vous d'être présents, vous prendrez la parole dans quelques instants. Du côté de Verso Energy, à ma droite, se trouve Monsieur Victor Lévy-Frébault, directeur du développement. Juste à côté de lui, Noëlle de Juvigny, responsable de projet. Et puis – je dois l'avouer, j'ai oublié son étiquette au bureau – au centre, M. Lagay. Nous faisons parfois de petites erreurs... Enfin, du côté de RTE, nous accueillons Olivier Pautet, pilote de projet, et Nathalie Canevet, chargée d'études Concertation Environnement.

Nous allons maintenant passer à la partie introductive de cette soirée. Je pense que la petite télécommande est momentanément en pause... Nous allons débiter par la diffusion de deux vidéos, publiées à la fois sur le site internet de la concertation et sur celui de la CNDP. Avant de les lancer, je vais demander à Madame Azario ou à Monsieur Verger de nous dire quelques mots à propos de ces vidéos que l'on retrouve en ligne. Je vous laisse la parole.

Marianne Azario – CNDP

Merci. Bonsoir à toutes et à tous, et merci d'être là ce soir.

Comme j'ai eu l'occasion de le dire lors des réunions précédentes, la CNDP, en complément de l'information fournie par le porteur de projet concernant le projet Lichen, a souhaité apporter une vision d'ensemble. Il faut savoir que la CNDP a été saisie pour une douzaine de projets similaires sur le territoire national – des projets de carburants de synthèse – dont quatre sont portés par Verso Energy.

Pour offrir au public une vue globale de ces projets, la CNDP a entrepris deux actions principales :

D'une part, elle a créé une page de coordination des différents projets. Cette page est accessible via le site de la concertation Lichen, sur lequel le maître d'ouvrage a mis un lien direct. Vous y trouverez une vision d'ensemble de ces projets, avec les implications que cela représente en matière de production et de ressources.

D'autre part, la CNDP a organisé deux tables rondes avec une dizaine d'acteurs nationaux, invités à s'exprimer sur plusieurs problématiques. La première table ronde portait sur le cadre réglementaire général lié à la décarbonation

du secteur aérien. La seconde était beaucoup plus technique. Ces deux tables rondes sont disponibles en vidéo sur le site de la concertation du projet, ou bien directement sur le site de la CNDP. Il existe des formats longs – chaque table ronde durant environ 1h30 – mais également des formats courts, dont certains extraits vous ont déjà été présentés lors des réunions publiques précédentes.

Ce soir, nous avons choisi de vous en diffuser deux nouveaux extraits, d'environ deux minutes chacun. Le premier est une intervention de M. Jean-Philippe Heraud, qui représente l'Institut Français du Pétrole et des Énergies Nouvelles. Le second est celui de M. Bonifacio, représentant de l'association Aéro Décarbo, une structure proche du Shift Project, pour ceux d'entre vous qui connaissent ce collectif.

Nous allons donc les écouter maintenant, et je vous reparlerai de la concertation juste après.

Merci pour votre attention.

DIFFUSION VIDEO N°1

Donc effectivement demain on aura une diversité énergétique beaucoup plus importante que ce qu'on connaît aujourd'hui et les e-fuels ou les électrocarburants joueront un rôle important dans certains secteurs qui sont plus difficiles à décarboner comme l'aviation et le maritime. Et aujourd'hui les technologies ont été développées d'un point de vue recherche, sont donc matures pour être industrialisées. On voit bien qu'on est sur des phases de projets pour le déploiement industriel de ces technologies qui permettront dans un environ de temps, on va dire 5 ans, de produire les premières gouttes qui ne sont que la rampe de lancement vers des productions beaucoup plus importantes pour répondre à la réglementation européenne qui est en place.

On voit que les acteurs privés, jouent leur rôle pour aller sur ce type de projet, accompagnés par le secteur public parce qu'on est face au développement d'une filière complète de production d'un nouveau type de carburant, sauf qu'on n'avait jamais connu avant. Et donc c'est important d'avoir une collaboration entre les deux secteurs privés et publics pour développer la filière des petits carburants qui seront importants pour des secteurs difficiles à décarboner.

DIFFUSION VIDEO N°2

Du coup, en synthèse, pour décarboner l'aérien, le point d'en entier, c'est d'arriver à sortir des fossiles, donc de remplacer le kérosène par des carburants alternatifs en veillant à ce qu'il soit directement vertueux. Donc si on parle du côté biocarburant, typiquement, ça signifie qu'un produit de chaîne pour veiller à ce que ça ne soit pas de la déforestation. Et si on parle du coup de e-fuel ou biocarburant, il ne faut pas que ça utilise les coûts du carbone dans les produits fossiles. Donc le CO2 qu'on récupère, il faut soit qu'il vienne de biomasse, soit qu'il vienne directement de l'air, de l'atmosphère. Et au niveau de l'électricité qu'on consomme pour les différentes phases du procédé, que ce n'est que l'électricité qui soit exclusivement renouvelable ou nucléaire, sinon la carbone risque de se retrouver à être au même niveau, voire potentiellement pire que le kérosène qu'on pourrait remplacer.

Quand il y a besoin de déployer massivement cette capacité de production de carburant durable, il faut être consommé également, ça va demander beaucoup de ressources, en eau, en biomasse et aussi et surtout en électricité. Et donc, c'est un contenu qui évoquait avant, il y a besoin d'être réaliste. Concrètement, on ne pourra pas alimenter la totalité de ce fer aérien avec ce carburant si le trafic continue de déménager de façon telle que c'est projeté également par le secteur supérieur. Et donc il y a un deuxième sujet à aborder qui est hyper important, c'est le sujet de la modération des entreprises.

En résumé, les données du coup elles sont nécessaires, mais pour les lier à deux choses. La première, c'est qu'elle soit développée. Justement par le respect des critères de durabilité suffisamment exigeants pour que ce soit bien perçu. Et la deuxième chose, c'est d'arriver à aligner, les quantités de carburant qu'on produit avec les quantités de carburant dont on a besoin. Et ces besoins, ils dépendent de l'efficacité des avions sur les temps de travail des industriels, mais ça dépend aussi du niveau du trafic. Et même avec des temps d'efficacité très forts, si le niveau du trafic continue d'augmenter, ça fera trop de concentration pour que ces carburants alternatifs puissent s'alimenter.

Et donc un deuxième qui est très important, c'est le sujet de la modération.

Sébastien Albert - Modérateur

Voilà, ce sont les deux vidéos que nous souhaitions vous diffuser ce soir en guise d'introduction.

Nous allons à présent céder la parole à la CNDP. En général, c'est Madame Azario qui commence, pour nous parler du rôle de la Commission nationale du débat public dans cette concertation. Juste avant cela, un petit sondage rapide : qui parmi vous vient ce soir pour la toute première fois à une réunion Lichen ?

(Cette question permet un petit sondage dans la salle.)

Très bien. Merci pour cette indication.

Marianne Azario - CNDP

Merci. Bienvenue à toutes les personnes qui assistent ce soir à leur première réunion Lichen. Vous êtes nombreux, et c'est justement ce qui rend important de rappeler le rôle de la Commission nationale du débat public (CNDP) et pourquoi nous sommes ici avec Roland Verger, en tant que garants.

Quelle est notre mission ? La CNDP repose sur un principe fondamental : ma parole a du pouvoir. Je le répète à chaque réunion, mais comme vous êtes nombreux à assister pour la première fois ce soir, je vous le redis : votre parole a du pouvoir. Vous avez le pouvoir d'influencer les projets et les décisions, avant qu'elles ne soient prises.

Alors, qu'est-ce que la CNDP ? C'est une autorité administrative indépendante qui prend ses décisions en son propre nom. Elle ne dépend pas du porteur de projet — tout comme les garants que nous sommes n'avons aucun lien, ni de près ni de loin, avec le projet Lichen. La CNDP ne dépend pas non plus du pouvoir politique. Elle est indépendante, au même titre que des institutions comme la CNIL ou la Défenseure des droits.

Durant cette concertation préalable, beaucoup de questions ont porté sur le fonctionnement de la CNDP. Dans certains ateliers, avec Roland Verger, nous n'étions pas toujours à la bonne table pour y répondre directement. Donc, je vais vous en dire un peu plus aujourd'hui.

La CNDP repose sur un collège de 25 commissaires nommés pour cinq ans. Ces commissaires sont inamovibles et très divers dans leur composition, ce qui garantit l'indépendance de l'institution. On y retrouve des parlementaires, des élus locaux, des magistrats, des représentants du Conseil d'État et de la Cour de cassation, des représentants des juridictions administratives, des membres d'associations environnementales — par exemple, la coordinatrice de France Nature Environnement est actuellement commissaire à la CNDP. Il y a également des représentants de syndicats de salariés, de syndicats patronaux, des représentants des usagers et des consommateurs, ainsi que des personnalités qualifiées en matière de participation citoyenne.

Toutes les décisions de la CNDP sont prises collégialement par ces 25 commissaires, sous la présidence du président de la CNDP, accompagné de deux vice-présidents. Ils se réunissent chaque premier mercredi du mois pour examiner les dossiers reçus. C'est à ce moment qu'ils peuvent décider d'organiser une concertation ou un débat public, et de désigner des garants — comme cela a été le cas pour nous dans le cadre du projet Lichen.

C'est là que nous intervenons, nous, les garants. Nous faisons partie d'un réseau de 270 garants en France. Nous sommes des collaborateurs occasionnels du service public. Lorsqu'on nous confie une mission, nous signons une charte de déontologie qui garantit notre totale indépendance : nous ne devons avoir aucun lien, ni réel ni apparent, avec le projet ou les porteurs de projet.

Nous sommes rémunérés directement par la CNDP, et non par les porteurs de projet. Cette rémunération est fixée par décret, elle est plafonnée, et tout cela est public et transparent. Chaque décision collégiale de la CNDP est publiée sur son site internet. Vous pouvez les consulter librement.

La CNDP défend un droit fondamental. Et je m'adresse ici aux personnes qui viennent pour la première fois. Ce droit fondamental est inscrit dans la Charte de l'environnement, qui elle-même fait partie du bloc constitutionnel français. Il s'agit du droit d'accéder à l'information environnementale sur des projets susceptibles d'avoir des incidences sur l'environnement, et du droit de participer au processus de décision.

Ce droit à l'information et à la participation est garanti tout au long de la vie du projet. Je précise cela parce que plusieurs d'entre vous se demandent ce qu'il adviendra après la clôture de cette concertation. Nous sommes ce soir à la réunion de synthèse, mais la concertation ne se termine que dimanche à minuit. Et au-delà ?

Eh bien, ce droit suit la vie du projet. Nous sommes ici dans une concertation préalable, donc à un stade très amont. Le maître d'ouvrage l'a rappelé à plusieurs reprises : les études techniques et environnementales sont encore en cours ou non finalisées. C'est une phase où toutes les options restent ouvertes. C'est cela que garantit la convention d'Aarhus, et c'est ce qui permet au public — vous — d'exercer une influence réelle sur la décision.

Et après ? Après la concertation préalable, un bilan sera établi. Sur la base de ce bilan, si le porteur de projet décide de poursuivre, une concertation continue s'ouvrira. Elle est prévue par le Code de l'environnement pour assurer un continuum dans la participation du public.

Cela signifie que le travail d'appropriation du projet que vous avez entamé ici ne s'arrête pas là. La concertation continue sert de pont entre la concertation préalable et l'enquête publique. Elle permet de maintenir vivant ce droit fondamental de participation, même après la phase actuelle.

Dans cette concertation continue, un garant sera à nouveau désigné — ce pourra être l'un d'entre nous, ou une autre personne. Il ou elle accompagnera ce processus et pourra, comme nous l'avons fait, formuler des recommandations au maître d'ouvrage sur la manière de vous associer efficacement au projet.

Ensuite, le projet entrera dans sa phase réglementaire. Le porteur de projet déposera ses demandes d'autorisation, qui feront l'objet d'une instruction par les services de l'État, et d'une enquête publique ou d'une consultation publique, selon les modalités prévues. La décision d'autoriser ou non le projet sera alors prise par l'autorité compétente — en l'occurrence, les services de l'État.

Voici les six principes fondamentaux de la CNDP :

- Indépendance, comme je l'ai dit.
- Neutralité : nous, garants, n'avons pas à exprimer d'avis sur le projet. Notre mission est d'assurer que vos droits à l'information et à la participation sont respectés.
- Transparence : nous exigeons de la transparence de la part du maître d'ouvrage, mais nous nous appliquons les mêmes exigences dans notre travail.
- Argumentation : une concertation n'est pas un sondage, ni un référendum. Il ne s'agit pas de compter les «pour» ou les «contre». Ce qui compte, c'est la qualité des arguments avancés. Ce sont ces arguments qui enrichissent le débat, qui peuvent faire évoluer le projet, et qui contribuent à améliorer la qualité de la décision publique.
- Égalité de traitement : toutes les contributions se valent, quel que soit leur auteur. Ce qui importe, c'est l'argument, pas celui qui le formule.
- Inclusion : c'est la volonté d'aller vers tous les publics. Dans cette concertation, des événements ont été organisés dans des centres commerciaux, sur des marchés, dans des lycées professionnels. L'objectif est d'amener l'information et le débat au plus près de celles et ceux qui ne seraient pas venus ici, ce soir, dans cette salle.

Enfin, pour répondre à la question : que se passe-t-il après ?

Comme je l'ai dit, la concertation se termine dimanche à minuit. Jusque-là, vous pouvez encore contribuer sur le site de la concertation, ou nous envoyer vos contributions par mail.

Ensuite, nous, garants, avons un mois pour rédiger et publier notre bilan, qui sera en ligne le 22 juillet.

Sur la base de ce bilan, les porteurs de projet, Verso Energy et RTE, devront publier une décision, le 22 septembre, dans laquelle ils indiqueront s'ils poursuivent le projet, s'ils le modifient, et dans quelles conditions. Ils devront également rendre compte au public : répondre aux arguments que vous avez formulés durant ces deux mois et demi de concertation.

Et la CNDP, enfin, rendra un avis sur cette réponse : un avis sur sa complétude, et sur la manière dont les recommandations du bilan auront été prises en compte.

Et la concertation, elle, se poursuivra alors sous l'égide d'un garant.

Sébastien Albert – Modérateur

Merci, Madame Azario, pour toutes ces précisions sur le rôle de la CNDP et son fonctionnement.

J'en profite, avant de laisser la parole pour un bref rappel du projet, pour m'adresser à celles et ceux qui continuent à nous rejoindre : il reste encore des places disponibles dans la salle. N'hésitez pas à avancer, à prendre une chaise, et à vous installer confortablement.

Nous allons maintenant donner la parole à Noëlle de Juvigny pour une présentation brève du projet Lichen.

Noëlle de Juvigny - Verso Energy

Bonjour à toutes et à tous.

Voici une brève présentation — ou un rappel pour la moitié d'entre vous — du projet Lichen. Le nom du projet est l'acronyme de Limousin Carburant, Hydrogène et Énergies Nouvelles. Il s'agit d'un projet porté par Verso Énergie, avec RTE pour la partie raccordement électrique.

Ce projet vise à implanter une usine de production de carburant de synthèse, destinée à décarboner le secteur de l'aviation.

À ce stade, l'implantation exacte du projet n'est pas encore définie. Nous envisageons différentes zones potentielles, que vous voyez ici en vert à l'écran, situées sur les communes de Saillat-sur-Vienne et Étagnac.

L'usine se compose de quatre briques principales, que je vais vous détailler dans un instant à l'aide de la diapositive suivante : la capture de CO₂, l'électrolyse, la méthanolation.

Le «methanol-to-jet», c'est-à-dire la conversion du méthanol en carburant d'aviation.

Pour fonctionner, le projet nécessite trois intrants :

- de l'électricité,
- de l'eau,
- et du CO₂ biogénique.

Le CO₂ biogénique, par opposition au CO₂ fossile, est un dioxyde de carbone d'origine organique, déjà émis dans l'atmosphère. Dans notre cas, nous envisageons de le récupérer auprès de l'un de nos partenaires potentiels, Sylvain Maud. Il s'agit donc d'un CO₂ existant, que nous allons capter et transformer, en le combinant à de l'hydrogène produit par électrolyse de l'eau — d'où les besoins en eau et en électricité.

Les deux premières étapes du procédé sont donc l'électrolyse de l'eau pour obtenir de l'hydrogène, et la capture du CO₂ biogénique. Ensuite vient l'étape de méthanolation, au cours de laquelle on met en contact l'hydrogène et le CO₂ pour produire un intermédiaire chimique : le méthanol. Enfin, ce méthanol est transformé en carburant d'aviation.

On parle ici de kérosène synthétique, ou plus précisément de e-SAF, le petit «e» indiquant qu'il s'agit d'un électrocarburant, produit à partir d'électricité. SAF signifie Sustainable Aviation Fuel, c'est-à-dire carburant d'aviation durable.

Quelques grands chiffres pour vous donner un ordre de grandeur du projet :

Eau : nous estimons aujourd'hui une consommation nette de l'ordre de 225 m³ par heure.

CO₂ : environ 630 000 tonnes par an de CO₂ biogénique capté.

Électricité : environ 650 mégawatts nécessaires pour la production d'hydrogène et ses auxiliaires, auxquels s'ajoutent 55 mégawatts pour les autres unités du site.

Foncier : la surface estimée nécessaire pour implanter l'ensemble de l'usine est d'environ 35 hectares.

Production : à terme, le site devrait permettre la production d'environ 153 000 tonnes de kérosène synthétique par an.

Ludovic Lagay - Verso Energy

Bonjour à toutes et à tous.

Cette réunion de synthèse, c'est l'occasion de faire un retour sur le déroulé de la concertation : les différentes modalités mises en place, auxquelles vous avez participé.

Avant tout, il est important de souligner que l'ensemble de ces modalités a été travaillé en amont avec les garants, que nous remercions, puis présenté et validé par la CNDP. Toutes les modalités présentées ont bien été mises en œuvre. Il y a eu, d'une part, les rencontres publiques, au nombre de neuf — celle de ce soir étant la dernière. Ces rencontres se déclinaient en plusieurs formats.

Tout d'abord, des réunions publiques comme celle d'aujourd'hui : un format conférence, avec un public en face d'intervenants. La concertation a débuté par une réunion d'ouverture à Saillat-sur-Vienne, qui a rassemblé 210 participants et a donné lieu à 24 contributions (questions, remarques du public).

Ensuite, nous avons organisé une table ronde à Saint-Junien, consacrée à la filière et à l'opportunité du projet. Elle a réuni 70 participants. Et nous sommes ce soir à la neuvième et dernière rencontre publique — les chiffres de participation seront consolidés ultérieurement.

Nous avons également proposé un format plus intimiste et interactif, les ateliers thématiques, pour favoriser les échanges. Deux ont été organisés : l'un ici même à Étagnac, l'autre à Saillat-sur-Vienne. Chaque atelier a rassemblé entre 60 et 70 participants. Le principe : des discussions en petits groupes, à des tables thématiques (15 à 20 personnes par table), permettant d'aborder un seul sujet à la fois, avec des échanges plus fluides, beaucoup de questions-réponses. Ces tables étaient également animées par des experts extérieurs, pour répondre au mieux à vos interrogations.

Enfin, toujours dans l'esprit d'aller à votre rencontre, nous avons organisé des rencontres en mobilité, dans des lieux de passage : le Super U de Chabanais, le Leclerc et l'Hyper U de Saint-Junien, la foire mensuelle de Saint-Junien et un temps d'échange avec les élèves du lycée Édouard Vaillant, notamment les filières chaudronnerie et gestion.

Ces neuf rencontres forment le socle de la concertation. Nous en profitons pour remercier tous les organismes qui nous ont accueillis : les villes, les mairies qui ont mis à disposition des salles, mais aussi les établissements scolaires et les enseignes commerciales.

Au-delà des rencontres, un dispositif d'information a également été mis en place.

13 464 dépliants de synthèse ont été imprimés et distribués par La Poste dans chaque foyer situé dans le périmètre de la concertation. Chaque dépliant contenait un coupon T, préaffranchi, permettant à chacun de poser une question et de nous l'envoyer facilement. 400 dépliants supplémentaires ont été mis à disposition en mairie ou distribués lors des rencontres publiques. Vous pourrez en récupérer ce soir également. Un dossier de concertation plus complet, de 120 pages, a été édité à 175 exemplaires, distribués également en mairie et lors des réunions. 50 affiches ont été placardées pour annoncer les événements publics. Enfin, deux expositions permanentes ont été mises en place, visibles dans les mairies d'Étagnac et de Saillat-sur-Vienne. Vous en voyez un aperçu ici à l'écran, en bas à droite.

Pendant cette concertation, vous n'avez pas entendu que la voix de Verso Energy. Vous avez également pu écouter : des acteurs locaux, comme la CCI de Limoges ou l'EPTB de la Vienne, des acteurs industriels et experts, comme Hexafret pour la logistique de l'e-SAF, France Hydrogène pour la filière hydrogène, la FNAM (Fédération Nationale de l'Aviation et de ses Métiers), qui est intervenue pour présenter les enjeux de décarbonation du secteur aérien, ainsi

que nos bureaux d'études, Bureau Veritas et EGL, qui interviennent dans la constitution des dossiers réglementaires et permis et un cabinet d'architectes impliqué dans la conception du site.

Et vous, comment avez-vous répondu à ce dispositif ?

Vous avez été plus de 500 personnes à participer à ces rencontres, sans compter la soirée de ce jour.

Nous avons reçu plus de 240 contributions : posées oralement lors des réunions, envoyées via les coupons T ou déposées sur le site internet de la concertation.

Ces contributions se répartissent comme suit :

55 questions, 74 avis, 3 lettres du public, 7 cahiers d'acteurs.

Les cahiers d'acteurs sont des documents plus complets, rédigés par des personnalités morales : associations, collectivités, etc., pour faire valoir leurs enjeux spécifiques vis-à-vis du projet.

Un petit questionnaire libre a également été proposé, afin de mieux cerner vos perceptions sur la décarbonation de l'aviation. 34 questionnaires ont été remplis à ce jour. Enfin, côté fréquentation du site internet, nous avons enregistré 1 440 visites pour 246 visiteurs uniques.

Sébastien Albert - Modérateur

Après cette première séquence, on va appuyer, en quelque sorte, sur le bouton pause. C'est maintenant à vous que nous allons donner la parole. Juste un petit instant, le temps de récupérer le micro pour pouvoir circuler dans la salle. Je vous rappelle brièvement les quelques règles habituelles pour le bon déroulement des échanges : si vous souhaitez intervenir, levez simplement la main. Attendez que le micro arrive jusqu'à vous avant de commencer à parler. Et une consigne importante : parlez bien dans le micro, contre la bouche, comme je le fais actuellement. C'est essentiel car, je le rappelle, la réunion est enregistrée, et cela permettra une bonne restitution en ligne dans les prochains jours sur le site internet de la concertation.

Voilà, la parole est à vous. Merci d'être concis dans vos interventions afin de permettre au plus grand nombre de s'exprimer. Et la première main levée se trouve juste devant moi. Augustin, si vous voulez bien. Donnez-nous votre nom, prénom, et exprimez-vous librement, on vous écoute.

QUESTION 1 - Michel Boutant, Maire de Chabanais

Merci. Je m'appelle Michel Boutant, je suis maire de Chabanais, la première commune située en aval du projet, en dessous d'Étagnac et de Saillat.

J'ai bien compris que le carbone que vous allez utiliser serait capté à partir des émissions de CO₂ de l'usine de Saillat. Ma première question est donc la suivante : que se passerait-il si cette usine venait à fermer ? Qu'advierait-il alors de votre approvisionnement en carbone ?

Deuxième question, sur l'eau. Madame de Juvigny, vous avez évoqué tout à l'heure la question des conflits d'usage. On sait que, pendant les périodes d'étiage, il peut y avoir de nombreux conflits d'usage sur les cours d'eau, notamment sur la Vienne. Si je ne me trompe pas, vous avez évoqué une consommation de l'ordre de 250 mètres cubes par heure destinés à l'électrolyse, pour produire à la fois de l'hydrogène et de l'oxygène.

Quand on regarde les débits de la Vienne à l'étiage, ils peuvent être très bas : entre 5 et 10 mètres cubes par seconde. Actuellement, on est plutôt entre 10 et 15 m³/s. Si on multiplie ces chiffres par 3600 (le nombre de secondes dans une heure), on comprend qu'il y a une certaine marge entre ce que vous prélevez et le débit de la rivière.

Mais il ne faut pas oublier qu'il y a d'autres usagers importants sur la Vienne.

Je pense à Civaux, la centrale nucléaire, qui fait beaucoup parler d'elle en ce moment. Je pense également à Sylvamo, qui est sans doute le deuxième utilisateur de la ressource. Et puis il y a les usages domestiques : des communes qui effectuent des captages d'eau dans la rivière pour l'alimentation en eau potable, après traitement. Il y a aussi les usages agricoles, les usages habituels de la rivière, sans oublier les enjeux halieutiques.

Alors, est-ce que vous pouvez nous dire si, dans le cadre du projet, une étude suffisamment poussée a été engagée pour aboutir à une sorte de pacte de bon usage de l'eau ? Un cadre qui permette de garantir une quantité minimale préservée, et qui permette aussi aux usines hydroélectriques situées en aval de continuer à fonctionner.

Victor Lévy Frébault - Verso Energy

Je vais répondre à la première question, si vous le voulez bien, et je laisserai Madame de Juvigny répondre à la deuxième. Donc, que se passerait-il si l'usine de Sylvamo devait un jour fermer ? Bien sûr, ce serait une très mauvaise nouvelle pour le territoire, ce serait un dommage important en termes économiques et industriels.

Il faut avoir en tête que le CO₂, ce n'est pas un résidu qu'on nous donnerait gratuitement. C'est une matière que nous allons acheter, donc il y a un modèle économique derrière, qui peut aussi renforcer la rentabilité de Sylvamo sur le long terme. En ce sens, il y a une forme de synergie entre les deux projets, qui n'est pas négligeable. Autrement dit, notre arrivée, dans ce cadre, peut aussi favoriser le maintien de l'activité industrielle locale. Cela renforce l'ancrage économique sur le territoire.

Mais bien sûr, on ne peut pas exclure l'hypothèse d'une fermeture. C'est une question légitime, d'autant plus que nos partenaires financiers nous la posent également : « Et si vous investissez plus de 2 milliards d'euros dans un projet, et que votre principale source de CO₂ disparaît, que se passe-t-il ? ». Ce que nous leur répondons, c'est que des solutions alternatives existent. Il est possible d'acheminer du CO₂ depuis d'autres installations industrielles en France, où l'on capte du CO₂ biogénique.

C'est ce que nous appelons le CO₂X. Il peut être conditionné à -30 °C, ce qui permet de le transporter, notamment par train. Cela représente un nombre important de convois, bien sûr, mais c'est techniquement envisageable. C'est un scénario alternatif que nous étudions actuellement, même si cela reste pour nous un scénario extrême.

Mais oui, nous l'avons intégré comme une variable de risque, et nous le prenons en compte dans nos analyses. Et pour ce qui concerne la question de l'eau, je laisse la parole à Madame de Juvigny.

Noëlle de Juvigny - Verso Energy

Alors, au sujet de l'eau, effectivement — comme je l'indiquais tout à l'heure — notre projet représente une consommation nette de l'ordre de 225 m³ par heure. Le volume brut, c'est-à-dire le prélèvement total estimé dans la Vienne, serait de 375 m³/h.

Dès qu'on parle d'eau, évidemment, la question des conflits d'usage se pose. L'eau est nécessaire en premier lieu pour les milieux naturels : la faune, la flore, la santé des écosystèmes aquatiques. Mais elle est également indispensable pour l'industrie, l'agriculture, les usages domestiques, et même les loisirs. Il y a donc toute une série d'usages à prendre en compte et à arbitrer collectivement.

Lors du dernier atelier thématique, nous avons eu la chance de pouvoir compter sur la présence d'un représentant de l'Établissement public territorial de bassin (EPTB) de la Vienne. C'est l'organisme en charge de la gestion de la ressource en eau, notamment à travers le schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau, le fameux SDAGE, pour ceux qui connaissent ces acronymes un peu techniques.

Il faut savoir que l'EPTB de la Vienne est informé de notre projet depuis plus d'un an et demi. Et ils ont mené une étude assez inédite, dans laquelle ils ont établi un état des lieux des milieux aquatiques, tout en projetant les évolutions possibles de la ressource en fonction des usages actuels et futurs. Parmi ces usages futurs, notre projet a été intégré dans leurs simulations.

Comme vous l'avez souligné, le contexte hydrologique de la Vienne est particulier car il est artificialisé : on bénéficie d'un soutien à l'étiage grâce aux barrages d'EDF Hydro en amont, qui maintiennent un débit minimum. Le débit que vous mentionniez — 13 m³/seconde en période d'étiage — est effectivement le débit minimal garanti.

À ce titre, notre projet représenterait moins de 1 % du débit de la Vienne en période d'étiage, qui correspond à la période la plus sèche de l'année, soit les cinq jours où le cours d'eau est à son niveau le plus bas.

Cela ne signifie pas que l'eau n'est pas une ressource précieuse, ni que nous ne devons pas l'utiliser avec parcimonie. Bien au contraire : nous devons en faire un usage ciblé et responsable. Mais cela vous donne un ordre de grandeur de notre impact potentiel. En première analyse, d'après les éléments partagés par l'EPTB, les besoins en eau de notre projet seraient compatibles avec ce que peut fournir le milieu.

Bien entendu, une étude d'impact réglementaire va suivre. Nous allons réaliser une photographie complète de l'état de la faune, de la flore, et de l'environnement local. Sur cette base, nous devons démontrer que les impacts de notre projet, notamment sur la ressource en eau, sont compatibles avec l'environnement.

Il y aura également plusieurs instances qui rendront un avis indépendant sur cette étude. Et le projet ne sera autorisé que si les prélèvements sont jugés compatibles avec les équilibres du milieu.

Victor Lévy Frébault - Verso Energy

Je vais juste compléter ce que vient d'expliquer Noëlle.

Donc, pour bien resituer : le prélèvement en eau représente moins de 1 % des usages à l'étiage. Et, en réalité, il n'y aura pas de conflit d'usage. Enfin — je corrige — il n'y aura pas de conflit d'usage au sens réglementaire, pour une raison simple : notre projet est classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement).

Dans ce cadre, un arrêté préfectoral sera pris, et cet arrêté inclura un arrêté sécheresse. Concrètement, cela signifie que si une période de sécheresse survient, l'administration peut nous demander de réduire immédiatement nos prélèvements, voire de les suspendre totalement, selon les priorités fixées par les pouvoirs publics.

Dans ce type de situation, ce sont les derniers arrivés qui sont les premiers arrêtés. Et comme nous serons les derniers à avoir demandé un prélèvement sur la Vienne, c'est nous qui serons arrêtés les premiers, en cas de besoin. C'est un cadre très clair, prévu par la réglementation, et qui vise justement à préserver les usages prioritaires.

Par exemple, notre partenariat avec Sylvamo repose sur une complémentarité : nous captons leur CO₂, donc il ne serait pas cohérent que nous soyons prioritaires sur l'eau au détriment de leur activité. Si des restrictions s'imposent, nous nous arrêterons en premier, pour ne pas impacter leurs opérations. Et c'est pareil pour la centrale nucléaire de Civaux. L'électricité est un enjeu stratégique pour le pays, on le sait bien. Ce n'est pas une usine de carburant de synthèse comme la nôtre qui va faire arrêter une centrale comme Civaux.

De toute façon, nous avons besoin d'électricité pour fonctionner — donc en période de tension sur la ressource ou sur le réseau, nous devons nous adapter. Et la réglementation nous y oblige.

Enfin, c'est la même chose pour l'agriculture : les prélèvements agricoles sont également encadrés, et notre projet passera après dans l'ordre des priorités. Le dispositif réglementaire garantit donc qu'il n'y aura pas de conflit d'usage structurel.

QUESTION 2 - Philippe Reybin

Bonjour. Philippe Reybin, j'ai une entreprise de chaudronnerie industrielle située à Saint-Brice-sur-Vienne, donc dans le bassin qui nous intéresse ici. Ma question est simple : quelles pourraient être les retombées économiques pour nous, qui faisons de la production dans la région, et qui employons pas mal de monde, si le projet Lichen devait se concrétiser ?

<<Victor Lévy Frébault – Verso Energy

Excusez-moi, est-ce que vous pourriez juste parler bien dans le micro et nous préciser ce que vous faites exactement ?>>

Philippe Reybin

Oui, bien sûr. Nous sommes chaudronniers industriels. Nous produisons divers équipements métalliques, et nous travaillons notamment avec des clients comme Sylvamo, Smartfit, et d'autres industriels de la région.

Ma question est donc la suivante : est-ce qu'il y a des retombées économiques concrètes à attendre, pour les entreprises locales comme la nôtre, et les employeurs du territoire, avec un projet comme Lichen ?

Victor Lévy-Frébault - Verso Energy

Alors, oui, la réponse est clairement oui.

Nous travaillons en lien étroit avec les Chambres de commerce et d'industrie, sur deux volets principaux. Le premier, c'est la phase de construction du projet. Nous nous sommes engagés à ce qu'entre 20 et 30 % de cette phase de construction soit réalisée au niveau régional — pas uniquement à l'échelle du département, mais à l'échelle de la région.

Sur un investissement global de 2 milliards d'euros, cela représente environ 700 millions d'euros de marchés qui pourraient potentiellement bénéficier à des entreprises locales. Dans ce cadre, les CCI travaillent avec nous pour recenser l'ensemble des corps de métiers mobilisables pendant la construction, et pour identifier les entreprises locales ou régionales susceptibles de répondre aux appels d'offres. Ça, c'est pour la partie chantier.

Le deuxième volet, c'est celui de l'exploitation. Là aussi, nous avons un réel intérêt pour les sous-traitants locaux, notamment ceux qui travaillent déjà avec Sylvamo. Il est fort probable que des entreprises comme la vôtre puissent également intervenir à ce stade. Évidemment, ces emplois ne seront pas directement créés par nous, mais via des entreprises comme la vôtre, en tant que sous-traitants. Cela contribue à la création d'emplois indirects.

Dans le projet, nous estimons qu'il y aura environ 300 emplois mobilisés, dont 120 emplois directs liés à l'exploitation du site, et 180 emplois indirects, qui reposeront justement sur ce réseau de partenaires locaux. Il y aura notamment beaucoup de besoins en maintenance, qui généreront de l'activité sur le territoire de manière continue. Donc, oui, notre priorité est bien de passer par les chambres de commerce, et nous sommes ravis que vous ayez signalé votre entreprise. Nous y serons attentifs.

Je me dois toutefois d'apporter un petit bémol, pour bien expliquer le fonctionnement :

Ce ne sera pas nous directement qui choisirons les entreprises qui interviendront en construction.

Ce sera notre constructeur principal, l'entreprise Technip, et plus précisément sa filiale Rial, spécialisée dans les carburants de synthèse. Technip/Rial aura la charge de la réalisation du contrat EPC (ingénierie, approvisionnement, construction).

Mais nous avons prévu d'y inclure une clause d'insertion locale, qui les obligera à prendre en compte les entreprises du territoire. Cette clause prévoit que Technip devra vérifier si des entreprises locales peuvent répondre aux appels d'offres et, si elles sont compétitives, qu'elles soient sélectionnées prioritairement.

Donc oui, il y aura des retombées locales, et ce dispositif a été conçu pour les favoriser.

QUESTION 3 - Alain Lebreton - Vice-président de la Chambre de commerce et d'industrie de la Charente

Bonjour. Alain Lebreton, je suis vice-président de la Chambre de commerce et d'industrie de la Charente.

J'ai noté avec plaisir que vous avez cité à plusieurs reprises les CCI dans vos interventions. Je crois même que vous en avez consulté certaines ou rencontrées, mais pas la CCI Charente. Je me suis renseigné auprès de mon directeur, qui m'accompagne ce soir, et il me l'a confirmé. Je vous le signale simplement.

Et je tiens à remercier Benoît Savi pour son invitation à cette réunion.

J'avais une question d'ordre un peu procédural — peut-être que vous allez y répondre un peu plus loin dans la soirée, mais je préfère la poser maintenant. Je voudrais savoir : quelle est la préfecture compétente pour le traitement du dossier ? Est-ce que c'est la Charente, la Haute-Vienne, ou bien la Haute-Vienne par délégation ?

Et ensuite, est-ce que les CODERST (Conseils départementaux de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques) seront consultés ? Et si oui, lesquels ? Celui de la Charente, celui de la Haute-Vienne, ou les deux ?

C'est simplement une demande d'éclaircissement administratif, merci.

QUESTION 4 - Michel Gaillot – Président de France Nature Environnement Limousin

Oui, bonsoir. Michel Gaillot, président de France Nature Environnement Limousin.

Puisqu'il s'agit ici de discuter de l'opportunité du projet, ce qui est bien l'objet central de cette concertation, je souhaite intervenir sur ce point. Nous avons étudié le projet de manière approfondie, et nous avons rédigé deux cahiers d'acteurs, en collaboration avec nos partenaires de l'association Adverte et de LaÉnergie.

Nous reconnaissons que ce projet présente un certain intérêt dans le cadre de la lutte contre le changement climatique — et c'est évidemment une thématique à laquelle nous sommes très attentifs.

Mais pour réellement évaluer l'opportunité du projet, il faut aller au-delà des chiffres : les chiffres d'investissement, les chiffres d'emploi... Certes, ce sont des données intéressantes pour le territoire, mais cela ne suffit pas à en faire un projet bénéfique pour la planète. Ce n'est pas la seule solution pour décarboner le transport aérien. De nombreuses études indépendantes montrent qu'on ne parviendra pas à décarboner l'aviation uniquement via les biocarburants. D'autres mesures de régulation ou de modération du trafic aérien devront être mises en œuvre. Ce message a d'ailleurs été rappelé dans l'une des vidéos que vous nous avez présentées ce soir.

Nous craignons que ce type de projet, en donnant une image «vertueuse» du carburant, participe en réalité à relancer le transport aérien, en gommant ses impacts négatifs réels. Ce serait alors un outil de communication, plus qu'un levier de transformation. Le transport aérien, tout le monde le sait, pose problème : il est réservé à une partie de la population, et il est en croissance constante. On peut donc redouter un effet rebond : en rendant le carburant soi-disant propre, on encourage un usage accru du transport aérien, ce qui, in fine, va à l'encontre de l'objectif climatique.

Ensuite, ce projet va mobiliser d'importantes quantités d'électricité, comme cela a été rappelé.

Et même s'il s'agit d'électricité renouvelable, nous craignons qu'il en absorbe une part trop importante, au détriment d'autres usages pourtant prioritaires : la décarbonation du transport terrestre, ou celle du logement, par exemple.

Enfin, il faut parler de l'argent public. Ce projet mobilisera des financements publics très conséquents, à un moment où l'argent public est rare.

Nous pensons qu'il serait plus utile de l'investir dans des projets ayant un impact plus direct et plus efficace sur la lutte contre le changement climatique, notamment dans les secteurs du transport terrestre et de l'habitat. Voilà. Pour conclure, oui, il y a des aspects positifs dans ce projet, nous le reconnaissons. Mais il y a également des aspects négatifs très importants.

Et donc, notre position, en tant que France Nature Environnement Limousin, est de considérer qu'il serait plus sage de ne pas mettre en œuvre ce projet.

Victor Lévy-Frébault - Verso Energy

Oui, Monsieur le Vice-président de la CCI de Charente, bonsoir.

Alors, juste pour vous expliquer pourquoi, historiquement, nous avons d'abord rencontré la CCI de Limoges : c'est tout simplement parce que nous avons initié notre travail sur le projet par leur intermédiaire.

À l'origine, le projet s'est construit autour du site de Sylvamo, situé sur la colline de Saillat-sur-Vienne. C'est en échangeant avec Sylvamo que nous avons commencé à étudier les potentiels de la zone, et la CCI de Limoges nous a été indiquée comme interlocuteur privilégié pour nous accompagner dans cette première approche territoriale. À ce moment-là, on nous a parlé d'une zone industrielle à Saint-Julien, qui, finalement, ne s'est pas révélée adaptée : trop éloignée du site de Saillat, trop contraignante sur le plan logistique.

Nous nous sommes donc naturellement recentrés sur une zone comprise entre Saint-Julien et Saillat, qui paraissait plus propice à l'implantation du projet.

Et en avançant dans nos études, nous avons également identifié la commune d'Étagnac, sur laquelle nous nous sommes étendus dans notre réflexion, ce qui explique l'élargissement du périmètre.

(Parenthèse, en réaction à une remarque en salle)

Monsieur le Maire, je vous vois réagir... pardon, je m'excuse si l'expression a été mal formulée. Je voulais simplement dire que nous avons élargi notre périmètre d'étude, en toute transparence.

En tout cas, je suis sincèrement désolé de ne pas avoir contacté plus tôt la CCI Charente. C'est un oubli que nous reconnaissons, et je vous assure ce soir que nous allons y remédier : nous nous engageons à entrer en contact avec vous dans les plus brefs délais.

Notre démarche est portée par une volonté d'ancrage régional, et non strictement départemental. Nous croyons profondément que ce projet doit mobiliser les forces économiques du territoire dans son ensemble, Charente incluse bien évidemment.

Nathalie Canevet - RTE

Bonsoir à toutes et à tous.

En ce qui concerne le raccordement électrique, je vais commencer par un très bref rappel sur la solution envisagée par RTE

pour le projet Lichen. Le site nécessitera une puissance de raccordement de 900 mégawatts — c'était en tout cas la demande initiale formulée par Action Énergie. Pour répondre à ce besoin, il est nécessaire de se raccorder au réseau haute tension 400 000 volts.

Il se trouve qu'il existe, de manière opportune, un poste électrique 400 000 volts situé à proximité, sur la commune de Saint-Junien : il s'agit du poste de Pleaux. La solution que nous envisageons donc est la suivante : une liaison par ligne aérienne entre le site Lichen et le poste de Pleaux, pour acheminer l'électricité nécessaire au fonctionnement de l'usine. Lors des échanges au cours de la concertation, plusieurs questions ont été soulevées sur cette solution de raccordement.

1. La solution technique de raccordement

On nous a demandé pourquoi ne pas mutualiser cette liaison avec des ouvrages existants, notamment : une ligne 400 000 volts déjà présente dans le secteur, plusieurs lignes 90 000 volts existantes ou même la route nationale, qui traverse la zone concernée.

Une autre proposition formulée par le public a été : pourquoi ne pas créer un nouveau poste 400 000 volts directement à proximité du site, plutôt que d'installer une nouvelle ligne électrique jusqu'à Pleaux ? Enfin, une question récurrente a porté sur le choix du type de ligne : pourquoi avoir opté pour une ligne aérienne, et non pour une ligne souterraine ?

2. Les enjeux environnementaux

L'attention s'est ensuite portée sur l'impact environnemental du raccordement.

On nous a demandé comment RTE prend en compte les zones remarquables, notamment les secteurs classés SNIEG (Sites naturels d'intérêt écologique général), autour de la Vienne.

D'autres interrogations concernaient : l'impact potentiel d'une liaison aérienne traversant des zones forestières, la préservation de zones sensibles, comme : les espaces boisés en général, l'île de Chaillac, les abords de la Vienne, classés et protégés, mais aussi la proximité de certaines zones habitées, notamment des hameaux situés sur le tracé potentiel.

3. Les activités humaines et la santé

Enfin, une dernière série de questions portait sur les activités humaines et les enjeux de santé publique :

Quelles seraient les incidences sur l'activité agricole, notamment sur les élevages traversés ou proches de la ligne ?

Qu'en est-il des émissions de champs électromagnétiques générées par une ligne 400 kV ?

Et enfin : y aura-t-il des compensations financières prévues pour : les propriétaires fonciers concernés, et les communes traversées par cette future liaison aérienne ?

Sébastien Albert - Modérateur

Merci à Madame Canevet, de RTE, pour sa présentation.

Je vous propose maintenant que nous passions à un temps d'échange sur les thématiques que nous venons d'aborder : à savoir, d'une part, le raccordement électrique, et d'autre part, les aspects techniques, économiques et réglementaires du projet. Est-ce qu'il y a des éléments que vous souhaiteriez voir précisés, des questions qui n'auraient pas encore été abordées, ou des points sur lesquels vous souhaitez revenir ?

Marianne Azario – CNDP

Ce n'est pas directement une question sur la thématique du raccordement électrique — j'ai un peu raté le train juste avant — mais en tant que garante, nous avons une demande de précision à formuler à la maîtrise d'ouvrage.

Monsieur Lévy-Frébault, vous avez évoqué tout à l'heure une enveloppe allouée par la Région. Il est possible que j'aie manqué une information antérieure, mais il ne me semble pas que cela ait été précisé jusqu'à maintenant dans le cadre de la concertation. Est-ce que vous pourriez, s'il vous plaît, nous en dire un peu plus à ce sujet ?

Noëlle de Juvigny - Verso Energy

Je prends la réponse.

Nous venons tout juste de recevoir l'information officielle de la Région, et pour tout vous dire, le conventionnement est encore en cours. Cela signifie que les choses ne sont pas encore totalement finalisées, mais sont bien en voie de l'être. Effectivement, une mise à jour de notre communication va être faite à ce sujet, pour faire état de cette subvention régionale. Donc c'est une bonne nouvelle, toute récente, qui vient tout juste de nous parvenir.

Sébastien Albert - Modérateur

Est-ce que certains d'entre vous souhaitent encore intervenir ? Sinon, je vous propose que l'on passe à la thématique suivante. De toute façon, nous aurons l'occasion d'y revenir plus tard dans la soirée, puisqu'un dernier temps d'échange est prévu en clôture de cette réunion.

Nous poursuivons donc le déroulé des éléments recueillis lors de la concertation, avec une présentation de Noëlle de Juvigny, qui va nous exposer les principaux sujets abordés autour des impacts environnementaux, des risques industriels et des retombées locales du projet.

Noëlle de Juvigny - Verso Energy

Alors, pour poursuivre, voici les principales thématiques qui ont émergé lors des échanges autour des effets du projet sur l'environnement, en commençant par la phase travaux.

De nombreuses questions ont porté sur les impacts environnementaux et sociaux pendant cette phase de chantier.

Nous avons eu également beaucoup de discussions sur la consommation d'eau :

- Quelle sera la consommation réelle du projet ?
- Quel sera le volume de prélèvement ?
- Quelle sera l'origine des ressources en eau ?
- Comment les besoins en eau seront-ils répartis dans le bassin de la Vienne ?
- Que se passera-t-il en cas de sécheresse ?
- Le projet prend-il en compte le plan de sobriété en eau ?

Des questions ont également concerné les rejets :

- Quelle sera la qualité et la quantité des rejets du projet ?

Sur le plan paysager, nous avons été interrogés sur :

- L'impact visuel pour les riverains,
- Et sur les possibilités de végétalisation ou d'intégration paysagère du site.

Le bilan carbone du projet a aussi suscité des échanges :

- Un bilan a-t-il été réalisé ?
- Sur quel périmètre ?
- Avec quels résultats ?
- Le projet est-il adapté au changement climatique ?

Des questions ont aussi été posées sur la biomasse :

- Le projet prévoit-il d'en consommer ?

Autres préoccupations exprimées :

- Les nuisances potentielles : odeurs, bruits, lumières, fumées.
- Quelles améliorations sont envisagées par rapport aux effets actuels de l'usine Sylvamo ?
- Et quels effets propres au projet Lichen ?

Concernant la faune, la flore et le foncier, les questions suivantes ont été posées :

- Quels seront les effets sur la biodiversité ?

- Quelles sont les occupations des sols prévues ?
- Le site inclura-t-il des zones agricoles ?
- Quelles seront les impacts sur les ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique) ?

Sur les risques industriels, nous avons abordé :

- Le retour d'expérience sur d'autres projets e-SAF dans le monde,
- Les enseignements tirés de ces premiers projets,
- La question de la sécurité :
 - Quels risques sont associés à l'installation ?
 - Quelle est la classification SEVESO du site ? Sous quel seuil ?
 - Quel sera le périmètre de classement ?
 - Quels seront les rayons d'effets ?
 - Quelles seront les substances utilisées ?
- La ligne ferroviaire est-elle adaptée au transport des carburants ?
- Quelles interactions entre Sylvamo et Lichen pour la gestion des risques ?
- Comment les activités industrielles voisines sont-elles prises en compte dans cette gestion ?

Enfin, s'agissant de l'intégration locale et des retombées économiques, les échanges ont porté sur :

- La nature des emplois créés,
- La méthodologie de calcul des 300 emplois annoncés (120 directs, 180 indirects),
- La question de l'accueil des nouveaux arrivants potentiels,
- La formation nécessaire et les difficultés de recrutement,
- L'origine géographique des futurs employés,
- Et enfin, les retombées locales :
 - Est-ce que le projet pourrait contribuer à la réouverture de la ligne ferroviaire Limoges–Angoulême ?
 - Quelles seront les retombées fiscales pour les collectivités ?
 - Comment seront-elles calculées ?
 - Et pourquoi une fourchette aussi large a-t-elle déjà été présentée ?

Voilà pour cette synthèse.

Nous allons maintenant passer au troisième — ou plutôt avant-dernier — temps d'échange.

QUESTION 5 - Michel Galliot – Président de France Nature Environnement Limousin

J'ai une question qui concerne la sécurité, et plus précisément les conséquences pour les riverains.

Je prends l'exemple du site Primagaz, à Débardif, qui stocke du gaz. Dans le cadre du plan de prévention des risques technologiques (PPRT), les riverains ont été contraints d'effectuer des aménagements sur leurs habitations — et au départ, c'était à leurs frais — pour se protéger en cas d'explosion. Cela concernait, par exemple, le renforcement des fenêtres, des toitures, etc. Or ici, on parle d'un site qui utilisera de l'hydrogène, un gaz que je connais bien pour l'avoir manipulé professionnellement, et qui est hautement explosif.

Ma question est donc la suivante :

Quelles seront les conséquences pour les riverains si ce projet voit le jour ?

Est-ce qu'ils devront eux aussi engager des travaux de sécurisation ?

Et surtout, est-ce que ce sera à leur charge ?

QUESTION 6 - Catherine Boiseau

Bonjour, je suis Catherine Boiseau. Nous habitons la commune de Saint-Junien, mais à vol d'oiseau, nous sommes très proches du site concerné par le projet.

Je souhaiterais revenir sur un point que j'avais déjà soulevé lors de la première réunion : il concerne le photovoltaïque.

En effet, lorsqu'on parle de consommation d'électricité, vous nous avez expliqué que c'était peu, mais vous aviez aussi indiqué qu'il faudrait l'équivalent de la puissance d'un réacteur nucléaire par an pour faire fonctionner votre installation. Ça me

paraît tout de même très conséquent.

D'autre part, concernant le projet photovoltaïque, puisque vous allez avoir besoin de grandes surfaces pour compléter vos besoins en électricité, j'aimerais savoir si vous avez estimé la surface nécessaire en panneaux photovoltaïques.

Réponse conjointe de Noëlle de Juvigny et Victor Lévy-Frébault

Victor Lévy-Frébault – Verso Energy

Pour répondre à la question de Monsieur, représentant de France Nature Environnement, concernant la sécurité et les aménagements imposés aux riverains : non, nous n'envisageons pas de modifications des habitations des riverains, ni de renforcer les vitres ou les toitures. Et ce, pour une raison simple : en fonctionnement normal, notre installation ne présente pas de danger pour les riverains.

Même en cas de scénario d'incident, la modélisation des risques est conçue pour que l'ensemble des effets soit contenu à l'intérieur du site. C'est un principe de base dans la conception de notre projet : faire en sorte que rien ne déborde en dehors de notre emprise foncière. Cela veut dire que le périmètre du site est défini de manière à contenir les effets potentiels, y compris dans un scénario d'accident, ce qui évite tout impact sur les riverains.

Dans le cas que vous évoquiez – celui de l'entreprise déjà existante où des travaux ont été imposés aux voisins – on est dans un autre contexte. Ici, nous partons d'un projet neuf, et donc nous dimensionnons le foncier dès le départ pour éviter ce type de situation.

Noëlle de Juvigny – Verso Energy

Concernant la question sur l'électricité, je tiens à préciser : je n'ai pas dit que la consommation était « faible ». J'ai simplement donné un ordre de grandeur par rapport à la production nationale. Libre à chacun ensuite d'interpréter si c'est « peu », « beaucoup » ou « raisonnable ».

Sur le photovoltaïque, vous avez raison, la question revient souvent. Alors non, nous n'avons pas estimé une surface précise de panneaux solaires pour le projet Lichen, et cela pour plusieurs raisons.

D'abord, nous n'alimenterons pas exclusivement notre usine avec de l'électricité photovoltaïque. Nous allons utiliser de l'électricité renouvelable et bas-carbone, ce qui inclut à la fois du solaire, mais aussi de l'éolien, ou encore de l'électricité nucléaire, puisque nous sommes en France.

Ensuite, il n'y a pas de projet de raccordement direct entre un parc solaire et l'usine Lichen. Toute l'électricité transite via le réseau, ce qui nous permet de signer des contrats d'achat d'électricité renouvelable (PPA) avec des producteurs partout sur le territoire.

Enfin, pour vous donner une idée : Verso Energy développe déjà un portefeuille important de projets solaires. À l'horizon 2030, nous estimons produire environ 2,6 TWh par an d'électricité photovoltaïque. Cela permettrait de couvrir environ la moitié des besoins électriques du projet Lichen.

Et pour compléter, le reste pourra provenir d'autres énergies renouvelables ou du nucléaire, qui est également bas carbone et reconnu comme tel dans les règles européennes relatives à la production d'hydrogène renouvelable – même si ces règles sont un peu complexes. Donc pour répondre simplement : non, nous n'allons pas « tartiner le département » de panneaux solaires pour faire tourner notre usine. L'approvisionnement sera diversifié, contractualisé, et intégré au réseau électrique national.

QUESTION 7 - Jean-Marie Demontour

Bonsoir. Je m'appelle Jean-Marie Demontour.

Quand j'étais plus jeune, je m'intéressais déjà aux biocarburants — ça m'a toujours intrigué. Alors forcément, un projet comme celui-ci, ça m'intéresse.

Mais il y a quelque chose qui me tracasse : j'aimerais comprendre le bilan énergétique de cette usine.

Autrement dit, est-ce que vous n'allez pas consommer plus d'énergie pour produire ce carburant que ce qu'il en fournira à la fin ? Est-ce que ce n'est pas énergétiquement contre-productif ? Voilà, c'est ma question.

Réponse de Ludovic Lagay - Verso Energy

Effectivement, on parle ici de conversion énergétique. On convertit de l'électricité en un carburant qui pourra ensuite être utilisé dans l'aviation. On transforme donc une forme d'énergie en une autre.

Et dès qu'on procède à une transformation comme celle-ci, il y a forcément des pertes. Si l'on pouvait produire de l'énergie sans aucune perte, ce serait formidable — mais ça n'existe pas. Il y a donc un rendement, et ce rendement implique des pertes énergétiques.

Maintenant, pourquoi faire cette conversion ? Parce que, dans le cas du secteur aérien, l'énergie électrique n'est pas directement valorisable. Contrairement à ce qu'on peut faire pour les voitures ou les trains, on ne peut pas électrifier les avions facilement aujourd'hui. On a donc besoin d'un carburant dense en énergie et transportable. C'est exactement ce que permet le carburant de synthèse qu'on propose ici.

Pour être tout à fait transparent, le rendement énergétique de la chaîne est de l'ordre de 2,5 à 3 kWh consommés pour produire 1 kWh de carburant utilisable. Donc oui, il y a une perte notable, mais elle est inévitable compte tenu des contraintes technologiques du secteur aérien et de l'objectif de décarbonation.

Victor Lévy Frébault – Verso Energy

Juste pour compléter ce que vient d'expliquer Ludovic Lagay : le rendement global de la chaîne de production est d'environ 40 %.

QUESTION 8 - Françoise Cresset, habitante de Saint-Junien

Bonjour, je suis Françoise, de Saint-Junien. Vous avez évoqué le rendement énergétique du procédé de production du carburant. Ma question est la suivante : ce rendement inclut-il également l'énergie consommée pour le transport, notamment celui du CO₂ ou du carburant produit ?

Noëlle de Juvigny – Verso Energy

Alors non, dans ce que l'on vous a présenté, le rendement énergétique concerne uniquement le procédé industriel, c'est-à-dire les étapes de transformation de l'électricité jusqu'au carburant final. Le transport, lui, n'est pas inclus dans ce calcul. Cela dit, l'impact énergétique du transport est vraiment très faible par rapport au reste.

Victor Lévy Frébault – Verso Energy

Oui, c'est très négligeable. Quand on regarde l'énergie nécessaire pour produire un électrocarburant, l'électrolyse est de très loin le poste le plus énergivore. Le transport, lui, représente une part quasi-insignifiante.

Si vous souhaitez des chiffres précis, on pourra les fournir dans le bilan de la concertation. Mais pour vous donner un ordre de grandeur, ça représenterait 0,01 % du total, à comparer aux 40 % de rendement global. Donc si on intègre le transport, on passerait de 40 % à, disons, 40,001 %. Voilà, on s'engage à documenter ce point si vous le souhaitez.

Sébastien Albert – Modérateur

Merci. Je vous propose qu'on passe maintenant à la dernière séquence de cette soirée, celle des premiers engagements des maîtres d'ouvrage et des actions qui vont suivre. La télécommande est entre vos mains.

Victor Lévy-Frébault - Verso Energy

Concernant les engagements que nous avons pris, ils sont le fruit des échanges qui ont eu lieu tout au long de la concertation, et certains points ont été abordés à plusieurs reprises, notamment ce soir.

Nous nous engageons à favoriser l'emploi local, notamment en ciblant environ 30 % d'investissements régionaux durant cette phase. Pour cela, nous travaillerons en lien avec les deux Chambres de commerce et d'industrie, y compris désormais celle de la Charente.

Nous prévoyons de mettre en place :

Un guide local destiné aux 1 500 personnes mobilisées pendant les travaux, qui référencera les hébergements, services de restauration et autres prestations disponibles localement.

Un guichet emploi unique hébergé par France Travail, avec une adresse mail centralisée pour toute personne souhaitant postuler (qu'il s'agisse d'emplois directs chez Verso Energy ou chez les entreprises sous-traitantes comme Technip ou MLI).

Nous poursuivrons cette dynamique en facilitant : le recrutement de profils locaux, notamment grâce à la richesse du tissu industriel existant sur le territoire. La mise en place du même guichet unique chez France Travail, cette fois pour la phase d'exploitation. Le développement de formations spécifiques dans les lycées techniques et écoles d'ingénieurs de la région, pour accompagner l'émergence d'une filière autour des carburants durables.

Plusieurs engagements forts ont été pris : rejets d'eau : nous installerons des systèmes de traitement performants pour garantir une qualité de rejet conforme aux meilleurs standards du secteur. Insertion paysagère : nous travaillerons avec un paysagiste et un architecte pour minimiser l'impact visuel du site. Cela inclura : Des merlons paysagers (buttes de terre plantées d'arbres) pour masquer certaines zones. Des bardages ou murs végétalisés pour dissimuler les installations techniques extérieures.

Bruit : des mesures acoustiques régulières seront effectuées chaque année pendant l'exploitation, et leurs résultats seront publiés pour assurer la transparence.

Trafic lié au chantier : nous mènerons une étude pour définir des itinéraires de déviation afin de réduire les nuisances pour les riverains.

Nous nous engageons à un nettoyage régulier des voiries, en particulier en période hivernale où les engins peuvent salir les routes.

Nous mettrons en place des Comités Locaux d'Information et de Concertation (CLIC), avec deux réunions par an ouvertes aux riverains, élus, industriels, administrations ou associations. Ces réunions permettront de présenter les dispositifs de sécurité en place et de répondre aux préoccupations.

Nous serons transparents sur notre plan HSE (Hygiène, Sécurité, Environnement) et nous nous engageons à le faire évoluer en fonction des besoins et des demandes du territoire.

Olivier Pauzet - RTE

Bonsoir à toutes et à tous.

Concernant le raccordement électrique du site Lichen, RTE a bien pris note des points d'attention soulevés lors de l'atelier thématique dédié au raccordement électrique, qui s'est tenu le 15 mai dernier. Ces sites sensibles et zones remarquables identifiés par les participants seront bien intégrés dans les études que nous menons actuellement pour la définition des fuseaux de passage de la liaison électrique aérienne.

Nous nous engageons à étudier toutes les options de tracé possibles pour raccorder le site, notamment les options qui suivraient des infrastructures existantes, telles que :

Les lignes électriques déjà en service ;

Les infrastructures routières structurantes du territoire, comme la RN141.

Sur la thématique spécifique des champs électromagnétiques, nous proposerons la mise en place d'un plan de contrôle et de surveillance des émissions générées par la future ligne électrique. Ce plan aura pour objectifs :

De vérifier la conformité des niveaux d'exposition avec la réglementation en vigueur ;

De publier ces données en ligne, de manière accessible et transparente, afin que la population puisse s'en informer librement.

Étapes à venir

Nous arrivons à la fin de la phase de concertation préalable. La prochaine étape sera celle de la concertation continue, qui se poursuivra pendant toute la durée des études, jusqu'au dépôt des demandes d'autorisation, que nous visons à soumettre fin 2025.

Une fois les études finalisées, nous entrerons en phase d'instruction des dossiers courant 2026, avec notamment l'enquête publique et de nouvelles consultations du public.

Concernant spécifiquement le raccordement électrique, et conformément aux obligations du Code de l'énergie, RTE sera également soumis à une seconde phase de concertation réglementaire, appelée concertation « Ferracci », du nom de notre ministre de tutelle.

Cette concertation, destinée aux élus, services de l'État, chambres consulaires et associations représentatives, repose sur une démarche en entonnoir, structurée en trois étapes : définir l'aire d'étude du projet de raccordement ; identifier un fuseau de moindre impact, c'est-à-dire celui qui constitue le meilleur compromis entre : le coût du projet, les impacts environnementaux, les contraintes techniques ; détailler le tracé final de la ligne à l'intérieur de ce fuseau retenu.

Merci pour votre attention.

Marianne Azario - CNDP

Merci. Avant de passer la parole à mon collègue, j'aurais juste une demande de précision à adresser à la maîtrise d'ouvrage. Lorsque vous avez présenté les engagements en matière de bruit tout à l'heure, vous avez évoqué la mise en place de mesures régulières pendant la phase d'exploitation. Très bien.

Mais si on revient à la réunion qui s'est tenue à Saint-Junien, chacun se souvient que vous vous étiez engagés à étudier la possibilité d'aller au-delà des obligations réglementaires sur ce sujet.

Ma question est donc la suivante :

Que signifie concrètement cet engagement supplémentaire, au-delà des seuils réglementaires ? Comment cela s'articulera-t-il avec les campagnes de mesures de bruit que vous prévoyez déjà ?

Victor Lévy Frébault – Verso Energy

Oui, c'est exact, et je vous remercie de cette précision.

Quand j'ai parlé tout à l'heure des mesures de bruit que nous nous engageons à mettre en place, cela n'annule en rien ce que nous avons déjà exprimé lors de la réunion précédente.

La réglementation fixe un seuil de 60 décibels en limite de site. Mais pour garantir que ce seuil ne soit jamais dépassé, nous devons nécessairement prévoir une marge de sécurité. C'est pourquoi nous visons un niveau sonore inférieur à 60 décibels, typiquement autour de 58 ou 59 décibels.

Je ne peux pas vous indiquer ce soir avec précision le niveau exact que nous atteindrons en limite de site — cela dépendra des études acoustiques en cours —, mais notre objectif est bien de rester en dessous de ce seuil réglementaire, de manière structurelle.

C'est en ce sens que nous allons au-delà de la simple conformité : en prévoyant une marge suffisante dès la conception du projet, pour garantir le respect du seuil sans être « juste à la limite ».

Nous pourrons, bien sûr, étayer tout cela dans le cadre de la phase d'étude acoustique à venir.

CONCLUSION PAR LES GARANTS DE LA CNDP

Roland Verger – Garant CNDP

Merci, bonsoir à toutes et à tous.

Dans le cadre de la mission qui nous a été confiée par la Commission nationale du débat public, les garants ont l'obligation de produire un bilan de la concertation préalable. Ce document sera publié le 22 juillet sur le site de la CNDP ainsi que sur le site dédié à la concertation du projet Lichen.

Ce bilan contiendra plusieurs éléments.

D'abord, les enseignements clés de la concertation. Et un des enseignements majeurs, que vous avez pu constater ce soir encore, c'est la participation nombreuse et très impliquée du public de ce territoire. C'est une réalité dont nous devons tenir

compte. Et bien sûr, ce n'est qu'un des enseignements parmi d'autres.

Ensuite, nous reviendrons sur le travail que nous avons mené en amont de cette concertation : une étude de contexte territorial au cours de laquelle nous avons rencontré une soixantaine d'acteurs locaux. Cela nous a permis de proposer un plan et des modalités de concertation adaptées aux enjeux et aux dynamiques locales.

Le bilan comportera également un regard sur l'effectivité du droit à l'information et à la participation. Nous examinerons les documents mis à disposition, la qualité de l'information transmise, les éventuelles erreurs ou insuffisances, les difficultés rencontrées — tout ce qui peut influencer la capacité du public à se forger un avis éclairé.

Nous proposerons ensuite une synthèse complète et fidèle des arguments exprimés, dans toute leur diversité. Et à partir de cette synthèse, il est probable que nous demandions des précisions complémentaires au maître d'ouvrage sur certains points.

Enfin, notre bilan comportera des recommandations destinées à organiser la suite du processus participatif, c'est-à-dire la concertation continue. Ces recommandations viseront à ce que l'information et la participation se poursuivent, après la concertation préalable.

Excusez-moi, j'ai eu un coup de chaud, puis un coup de froid, ça m'a un peu perturbé. Merci de votre indulgence.

Marianne Azario – Garante CNDP

Merci Roland.

Alors oui, je voulais justement vous parler de ce qui vient après la concertation préalable.

Si le maître d'ouvrage décide de poursuivre son projet, il devra tirer les enseignements de la concertation, y répondre, et mettre en œuvre une concertation continue — comme Roland vient de l'évoquer.

L'objectif de cette concertation continue, c'est de continuer à vous informer, mais aussi de vous permettre de participer à la suite du projet. Parce que la participation ne s'arrête pas ce soir.

Vous avez été très mobilisés dans cette concertation : nous avons revu certains d'entre vous à chaque réunion, que ce soit lors des réunions plénières, des ateliers thématiques, ou de la table ronde. Vous avez testé le dispositif, vous l'avez expérimenté en tant que citoyennes et citoyens.

Et donc ce soir, on voulait vous entendre là-dessus. Vous avez sûrement, en sortant de certaines réunions, eu des réflexions : « tiens, cette forme de réunion m'a plu », « j'aurais aimé un format différent », « j'aurais attendu autre chose ». C'est le bon moment pour nous le dire. Car la manière dont va se dérouler la concertation continue, ça fait partie des sujets qu'on doit discuter dès la concertation préalable. C'est même une obligation réglementaire du code de l'environnement. Donc ce moment d'échange est important.

Si vous avez des idées à nous partager, c'est le moment. Par exemple, sur la plateforme de concertation, un contributeur proposait la mise en place d'une newsletter, qu'il pourrait recevoir par mail, pour rester informé de l'évolution du projet. C'est ce genre de suggestion qui nous intéresse.

Donc, la parole est à vous : si vous avez des propositions concrètes, des envies, ou même des outils que vous souhaiteriez voir mis en place pour rester associés, c'est le moment de nous en faire part.

QUESTION 8

Intervenante anonyme (non identifiée nommément)

« C'est juste pour savoir si nous pourrions avoir accès à l'ensemble des textes qui ont défilé dans la vidéo présentée au début de la réunion. Et si oui, comment y accéder concrètement ? »

(Un échange de clarification suit avec les organisateurs pour préciser qu'il ne s'agit pas des vidéos de la table ronde, mais bien des supports textuels projetés en introduction, sans bande son.)

Sébastien Albert, Modérateur

« Je me permets de répondre. L'ensemble des supports est disponible sur le site internet du projet.

Le support de présentation diffusé ce soir sera mis en ligne très prochainement, d'ici demain normalement.

Quant à la retranscription des échanges — issue de l'enregistrement audio de la réunion — elle est généralement publiée dans un délai de quatre à cinq jours après chaque réunion.

De manière générale, tous les documents relatifs à la concertation sont accessibles sur ce même site : le dossier de concertation, le dépliant d'information, les présentations projetées lors des réunions, ainsi que les verbatim complets de chacune des rencontres.

Si vous ne les avez pas encore consultés ou récupérés, certains documents sont d'ailleurs encore disponibles en version papier à la sortie de la salle. »

Précision – Marianne Azario, Commission nationale du débat public (CNDP)

« Pour compléter, sur la plateforme en ligne, vous pouvez accéder à la rubrique intitulée "Documents".

Vous y trouverez l'ensemble des supports de présentation de toutes les réunions, ainsi que les comptes rendus détaillés. »

Ajout – Sébastien Albert, Modérateur

« Oui, et j'ajoute que toutes les questions posées ainsi que toutes les réponses apportées sont également disponibles dans cette rubrique. »

QUESTION 9 — Intervenant anonyme (public)

Oui, ma question porte sur l'enquête publique à venir. On sait que c'est une phase souvent assez courte, généralement deux mois, ce qui peut rendre l'analyse difficile, surtout quand il s'agit de dossiers aussi volumineux que celui que vous préparez. Ce que vous avez présenté durant cette concertation, c'est déjà conséquent, mais on imagine que le dossier d'enquête publique sera encore plus dense.

Du coup, est-ce qu'il serait envisageable, au fil de l'avancement du projet et des grandes décisions prises, que certains éléments soient rendus publics en amont de l'enquête publique ? Par exemple, dès que vous aurez arrêté le lieu précis d'implantation — même sans entrer dans tous les détails — est-ce le genre d'information qui pourrait être partagé à ce moment-là, avant que tout le dossier ne soit finalisé ?

Et plus largement, est-ce que vous envisagez de rendre publiques certaines grandes étapes de décision au fur et à mesure, plutôt que d'attendre l'enquête publique pour tout communiquer d'un coup ?

Marianne Azario - CNDP

Monsieur Galliot, vous venez en réalité de décrire très précisément ce qu'est la concertation continue. C'est exactement cela : une démarche qui se prolonge jusqu'à l'enquête publique, comme je le mentionnais tout à l'heure en parlant du « pont » entre les deux étapes.

Ce que la CNDP attend de la maîtrise d'ouvrage, c'est qu'à mesure que les décisions seront prises et que les études progresseront, les informations disponibles soient partagées avec le public, de manière transparente, tout au long de cette phase de concertation continue. Vous avez donc parfaitement résumé l'esprit de ce processus.

QUESTION/REMARQUE 10 – Yves Rivaud, habitant d'Étagnac

Bonjour, Yves Rivaud, j'habite à Étagnac. Je pense qu'il serait pertinent de mettre en place un petit comité local de coordination et de communication, composé de 3 ou 4 personnes par commune – à Étagnac, à Saillat, à Saint-Junien –, qui assurerait un lien direct avec Verso Energy tout au long du projet, voire même après.

Pour ce qui est des newsletters ou autres formes d'information, on est capables de lire et de s'informer, ce n'est pas le souci. Mais ce serait utile d'avoir des interlocuteurs locaux désignés pour suivre l'évolution du projet de près, pour relayer les préoccupations du terrain, et surtout pour pouvoir échanger régulièrement avec les responsables de Verso Energy.

Parce qu'on sait très bien qu'au cours des trois années de chantier, il y aura des imprévus, des sujets qui n'ont pas été anticipés, ou mal évalués, ou encore non divulgués à ce jour.

Prenons un exemple concret : ce soir encore, on a très peu parlé de l'impact du trafic routier. Pourtant, dès la première réunion, vous avez évoqué l'arrivée de 1 500 à 1 800 personnes sur le chantier. Moi, en toute logique, j'anticipe entre 1 000 et 1 200 véhicules légers supplémentaires chaque jour sur le réseau local.

Et puis il y a les camions. Vous prévoyez d'aménager un site de 35 hectares : est-ce qu'il sera entièrement nivelé ? Combien de camions vont circuler pour cela ? Dix par jour ? Cinquante ? Cent ? Deux cents ? Trois cents ? Et pendant combien de temps ? Trois ans ? Ces camions, par quelles routes vont-ils passer ? Est-ce qu'ils emprunteront uniquement l'autoroute, ou la Nationale 941 ? Je le dis aussi à titre personnel, parce que ma maison est située à 4 mètres de la 941. Si j'ai des camions de chantier qui passent à répétition juste devant chez moi, avec des tonnes de terre, cela va engendrer du bruit, des vibrations, des nuisances.

Donc je pense que la création de comités communaux de suivi, avec un lien de proximité direct avec les porteurs du projet, serait vraiment utile, pour anticiper, suivre et dialoguer sur tous ces sujets très concrets.

QUESTION/REMARQUE 11 – Michel Houet, ingénieur

Bonsoir, Michel Houet, je suis ingénieur. J'aurais simplement une remarque à formuler par rapport à la réunion de ce soir. J'aurais apprécié que l'un des sujets abordés aujourd'hui – je pense notamment à la présentation des engagements – fasse l'objet d'un atelier thématique spécifique en amont.

Cela nous aurait permis de mieux préparer nos questions, de réfléchir en amont et d'arriver avec des éléments plus construits. Là, on se retrouve un peu en situation d'improvisation, et ce n'est pas évident de réagir en direct. Voilà, c'était juste une suggestion pour améliorer les modalités d'échange. Merci.

Sébastien Albert – Modérateur

Merci pour cette proposition. Donc une communication préalable des thèmes abordés, c'est bien noté. C'est une remarque utile pour améliorer la lisibilité des futures réunions.

Peut-être une dernière chose, avant de laisser la parole aux deux dernières personnes qui souhaitent intervenir ce soir.

Très bien, merci à toutes et à tous. Et juste avant de donner la parole à Monsieur le Maire d'Étagnac, je vais demander à Monsieur le Directeur Général de Verso Energy, Monsieur Huart, de bien vouloir nous rejoindre ici, au centre.

Antoine Huard - Directeur Général de Verso Energy

J'aurai la tâche délicate de prendre la parole juste avant le moment du buffet, donc je vais essayer d'être concis. Mais je tenais, avant toute chose, à remercier très sincèrement l'ensemble des personnes présentes ce soir.

Mesdames et Messieurs les élus, Madame et Monsieur les garants, Mesdames et Messieurs, votre présence nombreuse témoigne d'un fort intérêt pour le projet. Vous avez été nombreux à participer à l'ensemble des réunions, y compris ce soir, en soirée, en semaine, à une heure tardive. Nous mesurons pleinement cette mobilisation, et la responsabilité qui en découle : celle de répondre du mieux possible à toutes vos questions et préoccupations.

Je tiens à remercier tout particulièrement les élus pour leur accueil et leur accompagnement depuis le début. Je ne pourrai pas tous les citer, mais je pense notamment à Messieurs Allard, Savi, Cluzeau, Lepreux, de Richemont, Duchambon, Laurent, Chalard... ainsi qu'à tous les autres acteurs locaux, qui ont permis que nous puissions envisager l'implantation de ce projet d'envergure sur ce territoire. Je remercie également les services de l'État, et en particulier les deux sous-préfets présents ce soir, pour leur accompagnement, précieux à chaque étape.

Merci aussi à vous, Madame et Monsieur les garants, pour la manière dont vous avez supervisé cette concertation. Nous espérons sincèrement que vous resterez à nos côtés dans la phase de concertation continue.

Chez Verso Energy, nous croyons profondément à la vertu du dialogue. J'ai eu l'occasion de le dire dans la presse récemment, notamment dans un article de La Tribune : la présence de garants dans une concertation comme celle-ci est à nos yeux essentielle. Même si cela n'était pas inscrit dans la loi – ce qui est pourtant le cas depuis 1995 –, il nous semblerait évident qu'un tel dispositif doit exister. C'est, selon nous, la meilleure manière d'engager un dialogue sincère avec le territoire lorsqu'on souhaite implanter un projet d'une telle envergure.

Je veux vous dire que cette concertation n'a jamais été perçue comme une formalité pour nous. Nous sommes venus avec l'intention sincère d'apporter des réponses précises, honnêtes et argumentées aux questions que vous posez – sur le bruit, sur les risques industriels, sur le trafic routier durant les travaux, sur la proximité avec les habitations... Ce sont des préoccupations très légitimes, et nous les comprenons parfaitement.

J'ai pris beaucoup de notes ce soir, je vous le dis très franchement. Car ce dialogue, pour nous, s'inscrit dans la durée. Nous avons la volonté de nous installer durablement ici, à Étagnac et Saillat-sur-Vienne, et de faire pleinement partie de ce territoire. Cela implique que vos préoccupations deviennent aussi les nôtres. De même, nous appelons à une reconnaissance mutuelle de cette légitimité : celle que vous avez, en tant que riverains concernés, et celle que nous avons, en tant qu'industriels qui portons un projet à 2 milliards d'euros sur ce territoire.

Je sais aussi que cet exercice peut paraître frustrant : beaucoup de vos questions restent aujourd'hui partiellement sans réponse, car nous sommes encore au début du projet. Mais nous nous engageons à poursuivre ce dialogue dans le cadre de la concertation continue. Vous pouvez compter sur notre présence dans la durée.

Je tiens à saluer toute l'équipe de Verso Energy, engagée dans cette concertation, ainsi que nos co-maîtres d'ouvrage de RTE, avec qui nous menons ce travail depuis plusieurs mois. Je remercie également notre partenaire Sylvamo, dont l'activité industrielle est essentielle pour la viabilité du projet : le CO₂ biogénique qu'ils émettent est une ressource clé, que nous valoriserons pour produire un carburant de synthèse décarboné.

Ce CO₂, longtemps vu comme un déchet, devient ici une richesse, une ressource locale permettant de contribuer à la transition énergétique du secteur aérien. Grâce à cette valorisation, nous espérons participer à l'activité de Sylvamo et, plus largement, au développement économique du territoire.

Un mot sur Verso Energy, pour ceux qui nous découvriraient ce soir : nous nous définissons comme une entreprise industrielle du XXI^e siècle, c'est-à-dire une entreprise qui tente de répondre aux profondes mutations du monde moderne. Le rythme des changements technologiques, économiques, géopolitiques s'accélère, et il ne faut pas rester figé. Soit on accompagne ces transformations, soit on les subit. Nous avons choisi d'y répondre en innovant.

Nous développons ici un projet qui entrera en service à l'horizon 2030. Et nous savons pertinemment que le monde de 2030 ne ressemblera pas à celui d'aujourd'hui. Il faut donc se projeter, anticiper. C'est notre conviction.

Une certitude demeure, malgré les incertitudes mondiales : la nécessité absolue de décarboner nos activités économiques. Peu importe les bouleversements politiques ou géopolitiques à venir, cet impératif demeure. Et c'est pour cela que nous croyons en la pérennité de ce projet.

Je veux également revenir sur la question de l'électricité. Ce n'est pas une faiblesse pour la France, c'est une force. Nous exportons massivement notre électricité – souvent à bas coût, voire à prix négatif – vers nos voisins. Il serait dommage de ne pas la valoriser sur notre sol pour produire ici des carburants propres. C'est un enjeu de souveraineté.

Concernant l'aérien, nous partageons totalement le constat de France Nature Environnement : il faut de la sobriété, il faut de l'efficacité. Mais il faut aussi des projets de substitution comme celui-ci. Avec ce projet, nous produirons environ 160 000 tonnes de carburant, alors que l'Europe en consomme 50 millions de tonnes par an. Donc oui, la sobriété est nécessaire. Mais même dans un scénario sobre, ce type de carburant a toute sa place.

Ce carburant sera plus cher que le kérosène fossile, donc on ne peut pas parler sérieusement d'effet rebond. Au contraire, le prix plus élevé contribuera sans doute à limiter certains usages.

Ce projet répond à plusieurs enjeux simultanément : la transition énergétique, la souveraineté industrielle et énergétique, la relocalisation de la valeur. Aujourd'hui, 100 % du carburant est importé. Or, 30 % du pétrole mondial transite par le détroit d'Ormuz, qui est aujourd'hui menacé. La production locale, à partir de ressources locales comme le CO₂ de Sylvamo ou notre électricité, est une réponse stratégique.

La France a une carte à jouer dans cette filière industrielle. Ce territoire possède tous les atouts pour accueillir ce projet, mais il faut que nous sachions collectivement saisir cette opportunité. Car ailleurs dans le monde, des projets comparables émergent déjà – aux États-Unis, en Chine, dans d'autres régions. Le retard que nous prendrions serait très difficile à rattraper.

Ce serait un échec collectif de devoir importer demain des carburants synthétiques que nous aurions pu produire ici. Il faut donc agir maintenant. Nous espérons pouvoir vous le démontrer dans les mois et années à venir : Verso Energy est un industriel responsable, engagé, transparent.

Nous poursuivrons ce dialogue bien au-delà de la mise en service de l'installation. Continuez à nous interroger, à nous questionner : c'est ainsi que l'on construit un projet solide, partagé, au service de tous. Et j'espère qu'un jour, dans quelques années, nous pourrons inaugurer ensemble cette usine, avec fierté et en regardant le chemin parcouru.

Merci à tous, et pardon d'avoir été un peu long, mais il était important pour moi de partager avec vous ce qui nous anime et nous engage chaque jour. Merci beaucoup.

Henri de Richemont – Maire d'Étagnac

Merci. J'aurais aimé que Pascal Cluzeau s'exprime également, mais il est timide... Tu ne veux pas venir à mes côtés ? Allez, viens quand même !

Je voudrais tout d'abord saluer Monsieur le sous-préfet de Rochechouart, Madame la sous-préfète de Confolens, Madame la sénatrice, ainsi que les élus des communautés de communes de Charente-Limousine et de la Haute-Vienne. Je salue également leurs présidents. Je vois Benoît Savy, qui se cache discrètement dans la salle. Monsieur Alain est représenté par son meilleur vice-président – qui ne l'est pas officiellement, mais qui pourrait l'être tant il en assume les fonctions.

Je souhaite également remercier la Chambre de commerce et d'industrie, et en particulier mon ami Alain Lebrec. Il est venu ici autrefois en tant que président de la Chambre d'agriculture ; aujourd'hui, il est vice-président de la CCI. J'espère que la CCI de la Charente s'intéressera à ce projet autant que celle de la Haute-Vienne, et votre présence ce soir, Monsieur Lebrec, nous en donne l'assurance. Je vous en remercie.

Il faut bien avouer que, lorsqu'il y a un an, Benoît Savy m'a téléphoné pour me parler de ce projet, j'ai cru rêver. Dans ma carrière, j'ai souvent entendu parler de décarbonation, de carburants durables, de transport maritime... mais je ne pensais pas qu'un jour on viendrait m'annoncer qu'un tel projet allait s'implanter ici, sur notre territoire. Nous avons alors déjeuné avec les élus, et Noëlle de Juvigny, avec la précision de ses propos et la conviction tranquille qu'on lui connaît, nous a fait rêver en évoquant des milliards d'euros d'investissement, 1500 personnes sur le chantier pendant trois ans, 600 emplois à terme...

Et nous nous sommes demandé : est-ce vraiment possible ? Est-ce qu'un tel projet pourrait se réaliser ici, sur notre territoire ? Et bien, oui. Si nous sommes réunis ce soir, c'est que ce n'est plus un rêve, c'est un projet concret. Un projet d'envergure qui va faire de notre territoire un pôle de référence pour la filière des carburants de synthèse.

Monsieur Huard, vous avez dit tout à l'heure que la France était un terrain béni pour les carburants de synthèse. Je vous corrige : ce n'est pas la France, c'est notre territoire qui est un terrain béni. Et nous sommes heureux qu'il en soit ainsi. Ce projet n'aurait pas avancé sans le travail des équipes de Verso Energy, que je remercie, et sans l'excellente collaboration entre les deux communautés de communes, Charente-Limousine et Porte Océane du Limousin, entre Benoît Savy, Monsieur

Alain, Pascal Cluzeau et moi-même. Certains pourraient penser qu'il existe une forme de rivalité entre Saillat et Étagnac. Eh bien non, pas du tout. Il existe une réelle complémentarité. Ce qui est bon pour l'une est bon pour l'autre, et au-delà, ce qui est bon pour nos communes est bon pour l'ensemble du territoire – pour la Charente comme pour la Haute-Vienne.

Ce projet est territorial. Il fédère largement. Il porte un enjeu fondamental pour notre avenir. Il s'agit d'un projet d'avenir. On entend parfois dire qu'il ne faut pas augmenter le trafic aérien. Peut-être. Je n'en sais rien. Mais je sais une chose : ce carburant de synthèse ne concerne pas seulement l'aviation. Il concerne aussi le transport maritime. Et je vous le rappelle : 80 % des échanges mondiaux passent par la mer. Ce que nous allons produire ici ne sera pas uniquement bon pour l'économie ou pour l'emploi. Ce sera bon pour le climat, bon pour l'environnement, bon pour l'avenir.

C'est un projet écologique – valoriser le CO₂ biogénique produit par Sylvamo, quoi de plus vertueux ? C'est aussi un projet économique, car les retombées en termes d'emplois pour le territoire seront considérables. Ce projet démontre que écologie et économie ne sont pas antinomiques. L'écologie bien pensée crée de la richesse, des emplois, de l'avenir. Elle permet que l'on vive mieux ici qu'ailleurs.

Je veux remercier à nouveau Monsieur le Directeur général de Verso Energy, les équipes, les porteurs de projet. Je n'oublie pas les garants, que je remercie pour la qualité du processus de concertation. Et bien sûr Noëlle, pour sa constance et son engagement à chaque réunion. Pascal Cluzeau et moi avons participé à toutes les réunions de cette concertation, à toutes les tables rondes. Nous avons écouté, répondu, et constaté à quel point la mobilisation autour de ce projet était forte. Elle traverse toutes les communes, tous les âges, toutes les sensibilités. Cette mobilisation est un signal très fort.

Je voudrais, pour finir, exprimer une petite inquiétude. On nous parle de concertation, puis de concertation continue... Et je m'interroge : est-ce que cela va finir un jour ? Parce qu'un projet en France, c'est souvent un parcours du combattant. J'espère qu'au terme de cette concertation, une décision claire sera prise. Et qu'elle sera favorable. En pensant à cela, une citation de Saint Augustin me vient à l'esprit :

« Il vaut mieux perdre sa passion que de ne jamais avoir eu de passion. »

Eh bien nous, nous sommes prêts à nous battre, à nous investir pleinement, pour que ce projet voie le jour. Parce que nous croyons profondément en l'avenir de notre territoire, en ses habitants, et en ce que ce projet peut lui apporter.

Je vous remercie.

Et maintenant, dans un esprit de convivialité, je vous invite à un buffet préparé par Sophie Labrousse, du Relais d'Étagnac, qui a gentiment accepté de nous régaler avec son sourire et son talent. Merci à elle.

Sébastien Albert - Modérateur

Merci merci beaucoup il est 20h26. Bonne soirée.